Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20261102-D2026_94-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 02 NOVEMBRE 2026

Délibération 2026.94

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-sept octobre, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame GOUDEDRANCHE Isabelle, adjointe (procuration donnée à M. J. SIGURET),
Madame BERTRAND Aurore, conseillère municipale (procuration donnée à Mme I. LEBRET),
Monsieur DUCRET Gautier, conseiller municipal, (procuration donnée à M. de LA PORTBARRÉ),
Soit 27 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur COLAS Mikaël, conseiller municipal.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur Mme Sylvie LE SCORNET, Adjointe

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas, de création, de suppression ou de changement de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Madame Sylvie LE SCORNET, propose à l'assemblée les modifications suivantes du tableau des effectifs :

- L'annualisation d'un poste (service périscolaire), sur la base hebdomadaire de 18.21/35èmes.
- Recrutement d'un vacataire.
- 2 départs à la retraite de contractuel (service restaurant scolaire et garderie).

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20261102-D2026_94-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **EMET** un avis favorable pour l'annualisation d'un poste (périscolaire) sur la base de 18.21/35èmes, 2 départs à la retraite et recrutement d'un vacataire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

